



Direction des services techniques  
et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-210223-0266

**ARRETE N° ARR/2021/ST/061**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre des **travaux de tirages et d'aiguillage de la fibre optique par EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES dans la rue Jules Guesde à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : À compter du 23 février 2021 et ce, jusqu'au 31 mai 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : À compter du 23 février 2021 et ce, jusqu'au 31 mai 2021, la circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par alternat manuel si nécessaire.

**ARTICLE 3** : À compter du 23 février 2021 et ce, jusqu'au 31 mai 2021, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures de chantiers.

**ARTICLE 4** : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

**ARTICLE 5** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la Métropole Européenne de Lille, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – route Départementale 937 – BP 19 – 62131 VERQUIN.

Fait à HEM, le

24 FEV. 2021

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



*Laurent PASTOUR*  
Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM